

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----  
**Conseil Municipal du jeudi 22 juin 2023**

**Direction Education, Jeunesse et Politique de la ville – N° 10.05.2023.73**

**Objet : Dotation Politique Ville 2023**

**Date de la convocation : 14 juin 2023**

**Présidence : Frédéric MARCHE**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Nombre de présents : 21**

**Nombre de votants : 27**

**PRESENTS :**

M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, MM. Rachid ARBI, Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Mmes Sylvie OMONT, SALL Coumba, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mmes Laetitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE, M. Ibrahim DEM.

**POUVOIRS :**

Madame Monique COLOMBOTTI a donné pouvoir à Monsieur Fabrice BERTHOU.

Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Madame Coumba SALL.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEBALLEUR.

Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Stéphane FAUCHE.

Madame Corine PALMENTIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.

Madame Clélia DENOS a donné pouvoir à Monsieur Ibrahim DEM.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Jean David HOUNKPATI**

**RAPPORTEUR : Mélanie DELACOUR**

**VU :**

- Le Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les Départements métropolitains.
- Le contrat de ville signé en application de la délibération du Conseil Municipal N°10.04.2015.49 du 16 juin 2015.
- La Circulaire n° 21-022729-D du 20 janvier 2022 relative à la Dotation Politique de la Ville (DPV).
- Le Courrier du 16 février 2023 de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Seine-Maritime informant la Ville qu'elle peut bénéficier de cette dotation au titre de l'année 2023.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

[www.ville-cleon.fr](http://www.ville-cleon.fr)

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Dotation Politique Ville 2023.

**Date de transmission de l'acte :** 23/06/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/06/2023

**Numéro de l'acte :** 10-05-2023-73 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 076-217601780-20230622-10-05-2023-73-DE

**Date de décision :** 22/06/2023

**Acte transmis par :** Chahinaz FOUGHALI

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.5. Politique de la ville-habitat-logement

## Considérant :

- Que les projets financés au titre de la DPV doivent répondre aux enjeux prioritaires identifiés dans le contrat de Ville porté par la Métropole Rouen Normandie, complété par le protocole d'engagement renforcé et réciproque élaboré dans le cadre de la prolongation des contrats de ville jusqu'en 2023.

Depuis 2018, la ville est éligible à la Dotation Politique de la Ville. Cette dotation qui concerne pour notre commune le quartier prioritaire des Arts-Fleurs-Feugrais, accompagne la mise en œuvre d'actions et de projets à destination des habitants, avec un taux de co-financement maximal porté à 80% par opération :

Cette année encore, la Ville de Cléon peut bénéficier de ces crédits.

Pour rappel, depuis 2018 la Ville a proposé des projets au titre de la DPV qui ont permis :

- 2018 : la transformation d'une case commerciale en boulangerie,
- 2018 : l'acquisition d'une classe mobile informatique pour l'école Goscinny,
- 2018 : la création de maquettes physiques et numériques au titre du schéma d'aménagement du quartier NPNRU,
- 2018 : des travaux de sécurisation du centre culturel « La Traverse »,
- 2019 : la rénovation de la médiathèque George SAND,
- 2020 : l'Amélioration et la sécurisation du complexe sportif Ostermeyer et du City Stade.
- 2020 : la déclinaison d'actions d'accompagnement au changement liées au volet participation citoyenne du projet NPNRU
- 2020 : l'amélioration de l'accueil des élèves de l'école Capucine par la rénovation de sols et des jeux extérieurs de l'école.
- 2021 : l'amélioration de l'accueil des élèves de l'école Capucine (poursuite de la réhabilitation des sols engagée, équipement informatique classe mobile).
- 2021 : la valorisation de la musique comme axe culturel / artistique du travail sur la mémoire du quartier NPNRU.
- 2021 : l'aménagement des cours d'écoles Cléonnaises avec la Maison de l'architecture.
- 2021 : Amélioration de l'accueil des élèves de l'école Goscinny (équipements informatiques).
- 2021 : la mise en place d'un programme d'actions en faveur d'une politique égalitaire Femmes / Hommes à Cléon (diagnostic, actions de formation et de sensibilisation).
- 2021 : la réalisation de travaux à la Halte-Garderie « Les Marmousets » (réfection toiture, peinture, menuiseries).
- 2021 : l'amélioration du cadre de vie des Cléonnais par l'aménagement de la place St Roch (mobilier urbains).
- 2021 : la mise en place d'activités pédagogiques à destination du public école avec l'Ecole Nationale Supérieure de l'Architecture.
- 2021 : les travaux d'entretien de l'éclairage du City Stade Lacroix.
- 2022 : les travaux et fournitures de TBI aux écoles Curie, Capucine, Jean de la Fontaine et René Goscinny.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

[www.ville-cleon.fr](http://www.ville-cleon.fr)



- 2022 : NPNRU – la conception et la réalisation d’une structure couverte dans la cour de l’école Goscinny et le déploiement d’un urbanisme transitoire.
- 2022 : l’installation d’une aire de jeux rue Charles Perrault.
- 2002 : les travaux de rénovation au sein du complexe sportif Ostermeyer.
- 2022 : la fourniture et la pose d’un système d’éclairage au city-stade rue de la Liberté et la fourniture et la pose d’un pare-ballons au city-stade du quartier des peintres et sculpteurs.

Si la DPV concerne les quartiers prioritaires définis par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014, il est précisé que le périmètre d’intervention des équipements concerne aussi les zones à la périphérie du quartier prioritaire des Arts-Fleurs-Feugrais, dès lors que ces équipements profitent aux habitants, dans le respect du principe du « quartier vécu ».

Pour l’année 2023, Madame l’Adjointe au Maire en charge de la Politique de la Ville, des Finances et de l’Aménagement Urbain propose de soumettre à la DPV le programme d’actions ci-dessous :

**Dossier n°1** : Poursuite de l’accessibilité et le développement du complexe sportif et de la pratique sportive

- 1-A accessibilité et sécurité du complexe sportif
- 1-B réfection façade – vestiaire « Lemarié »
- 1-C installation d’une tribune-lieu de rencontres
- 1-D transformation du logement du gardien en maison des associations
- 1-E atelier d’initiation à la boxe pieds-poings

**Dossier n°2** : Amélioration du cadre de vie

- 2-A développement des arceaux vélos
- 2-B installation de barbecues publics sur la commune de Cléon
- 2 -C aménagement d’un espace public favorisant la vie de quartier – massif autour de l’église avec sculpture sur tronc

Le montant global de la dotation sollicité pour cette année est de **221 294** euros, sur une dépense totale hors taxe de **276 618** euros, avec un reste à charge prévisionnel de la collectivité de **55 324** euros.

Madame l’Adjointe au Maire en charge de la Politique de la Ville, des Finances et de l’Aménagement Urbain propose au Conseil Municipal de valider cette proposition et de solliciter les financements au titre de la Dotation Politique de la Ville 2023.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
Et à l’unanimité des membres présents et représentés.

**APPROUVE** le programme présenté au titre de la Dotation Politique de la Ville.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l’Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr



**AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement avec le représentant de l'État, ainsi que tous les documents relatifs à la mise en œuvre du programme.

Pour copie conforme,

Cléon, le 22 juin 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

[www.ville-cleon.fr](http://www.ville-cleon.fr)

